

CHAPITRE 3

LA MISSION DU CONSEIL

GILLES PIVOT

LE CONSEIL PRESBYTÉRAL A UNE MISSION TOUT À FAIT SINGULIÈRE À LAQUELLE IL EST APPELÉ PAR DIEU AU SEIN DE SON ÉGLISE. AU-DELÀ DES TÂCHES DE GESTION ET DE DISCERNEMENT QU'IL ASSURE, IL IMPRIME À LA PAROISSE, AU SEIN DE L'ÉGLISE UNIE, L'ÉLAN SPIRITUEL D'AMOUR ET D'ESPÉRANCE QUE L'ESPRIT LUI INSPIRE DANS LA FOI AU CHRIST RESSUSCITÉ.

La Constitution de l'Église protestante unie prévoit la reconnaissance du ministère du conseil presbytéral après chaque renouvellement de son mandat. Ce moment liturgique trouve sa place au cours du culte communautaire. Pour le présider il est souvent fait appel à un membre du conseil régional, du consistoire ou encore du conseil presbytéral d'une Église voisine afin de signifier la communion qui lie toutes les Églises locales entre elles et le principe de solidarité mutuelle qui fonde et structure notre vie commune.

Après la lecture de la Déclaration d'union par laquelle l'Église protestante unie confesse sa foi, la liturgie de reconnaissance invite les conseillers à prendre les engagements communs à toutes celles et tous ceux qui sont appelés à exercer un ministère personnel ou collégial au sein de l'Union. Elle affirme de cette manière que la fonction de conseiller presbytéral s'inscrit pleinement parmi les fonctions spécifiques que l'Église distingue pour son édification et le service de l'Évangile. Être conseiller presbytéral ce n'est donc pas seulement organiser la vie quotidienne



d'une Église locale ou gérer ses finances, c'est assurer en premier lieu, avec l'ensemble du conseil, un ministère qui porte le souci de la fidélité de toute l'Église et de son unité, au niveau local, régional et national.

**L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE
DE FRANCE RECONNAIT UNE
DIVERSITÉ DE MINISTÈRES
QUI NE SE CONFONDENT PAS,
MÊME S'ILS TROUVENT LEUR
SOURCE DANS UNE MÊME
VOCATION ET PARTICIPENT
À LA MÊME MISSION.**

C'est pourquoi la liturgie de reconnaissance appelle un engagement particulier pour chaque type de ministères et replace ceux qui les exercent devant les obligations et les responsabilités propres à leur fonction. Ainsi les hommes et les femmes qui composent un conseil presbytéral expriment, en comptant sur l'aide de Dieu, leur volonté d'assumer la charge qui leur a été confiée par la communauté locale dans trois domaines distincts.

1. PORTER LA RESPONSABILITÉ SPIRITUELLE ET MATÉRIELLE DE L'ÉGLISE LOCALE.

La dimension spirituelle et les aspects matériels sont deux éléments indissociables qui se croisent et s'entrecroisent dans la vie d'une Église locale. Il n'est pourtant pas toujours facile de les maintenir à une juste distance et en même temps de les garder dans leur interdépendance.

Les conseils presbytéraux en font fréquemment l'expérience : que de fois s'exprime le regret d'être trop accaparé par les tâches administratives et les préoccupations matérielles au détriment du temps qu'il conviendrait de passer à évoquer les activités de l'Église, la vie cultuelle, la catéchèse, le témoignage dans la cité ou tout simplement à écouter les Écritures, à prier ensemble et à parfaire sa formation théologique ! Ce sont ces mêmes critiques que mettent en avant des personnes sollicitées pour rejoindre un conseil presbytéral et qui, marquées peut-être par l'image que celui-ci leur renvoie, veulent justifier leur hésitation ou leur refus.

Certes, constater chaque mois le retard de la contribution régionale qui s'accentue inexorablement ou rechercher des volontaires pour une journée de travaux urgents dans une salle paroissiale que l'on ne peut, faute de moyens, faire rénover par un professionnel, ne sont pas choses enthousiasmantes. Il n'est pas question de minimiser les difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les conseils presbytéraux, ni les charges de gestion qui leur incombent et qui ne sauraient être négligées, mais ces préoccupations sont dévoreuses d'énergie et donnent souvent le sentiment d'être dépourvues de sens. Le risque est grand alors pour un conseil presbytéral d'abandonner à la responsabilité du seul pasteur l'animation spirituelle de l'Église locale et de s'en remettre à ses capacités créatrices, à son originalité ou à son imagination pour mettre en place des projets d'édification et de témoignage qui doivent pourtant être initiés et portés par tous dans le conseil.

Une exigence semble s'imposer, une exigence qu'indique bien la liturgie de reconnaissance du ministère dans la formulation d'engagement d'un conseil presbytéral : la responsabilité spirituelle précède la responsabilité matérielle.

CELA IMPLIQUE LA CONFIANCE, UNE MANIÈRE D'ÊTRE QUI MANIFESTE CONCRÈTEMENT L'ESPÉRANCE CHRÉTIENNE ET LA CERTITUDE DE LA FIDÉLITÉ DE DIEU.

Cette confiance, lorsqu'elle s'installe au sein d'un conseil presbytéral, remet non seulement les préoccupations matérielles à leur juste place mais elle encourage à les affronter avec lucidité et sérénité. Le conseil presbytéral est alors perçu comme un véritable lieu d'Église où la foi est réellement vécue et partagée.

La communauté locale en est elle-même édifiée spirituellement. Non seulement elle se trouve confortée dans sa propre confiance envers le conseil presbytéral qu'elle a élu mais de plus elle est renouvelée dans la conscience de ses responsabilités matérielles et financières.



2. DISCERNER, RECONNAÎTRE ET COORDONNER LES MINISTÈRES QUE DIEU DONNE À SON ÉGLISE POUR QU'ELLE GRANDISSE DANS L'AMOUR ET SOIT, AU SEIN DU MONDE, MESSAGÈRE DE L'ÉVANGILE.

Si le ministère collégial d'un conseil presbytéral comme le ministère personnel d'un pasteur sont des ministères de l'Union qui s'exercent au sein d'une Église locale, il revient à celles et ceux qui en sont investis de discerner parmi les membres de la communauté paroissiale, les hommes et les femmes qui vont participer avec eux à l'animation et au bien-être d'une Église fidèle, vivante et missionnaire. C'est une palette de ministères locaux que Dieu suscite pour le service de tous et l'annonce de l'Évangile.

Prédicateurs laïcs et animateurs de cultes, monitrices et catéchètes, visiteurs, responsables de jeunesse, personnes impliquées dans l'action diaconale, « petites mains » disponibles pour de simples tâches de secrétariat, et bien d'autres encore sont autant de ministères qui constituent, là où ils s'exercent, et avec une spécificité propre, ce que l'apôtre Paul désigne comme le corps du Christ.

Ces ministères locaux ne peuvent être figés dans une liste type qui s'imposerait de manière permanente dans le temps et à toutes les situations. Ce qui peut être utile ou nécessaire dans une Église ne l'est pas automatiquement dans une autre. Le conseil presbytéral a dans ce domaine un rôle essentiel de discernement et de vigilance. C'est lui qui va recenser les besoins en cohérence avec les choix du projet de vie de l'Église locale et repérer les richesses et les talents pour leur donner l'occasion de se mettre en valeur.

S'il confie à certains des tâches ou des responsabilités appropriées, il lui appartient aussi d'accueillir avec bienveillance et reconnaissance les offres de service tout en faisant preuve de clairvoyance et de sagesse car la bonne volonté n'est pas toujours suffisante.

Un désir individuel ne peut s'imposer aux attentes communautaires et un conseil presbytéral sera conduit, en certaines circonstances, à faire preuve d'autorité s'il estime devoir ne pas cautionner l'orientation d'un ministère local ou même y mettre fin.

C'est évidemment une fonction d'accompagnement fraternel de tous les acteurs de la vie paroissiale qui s'impose au conseil presbytéral. Il doit veiller à la formation des personnes qu'il a sollicitées et garder avec elles un lien étroit en les invitant de temps à autre à une réunion du conseil ou en désignant un correspondant en son sein, sans oublier de leur dire tout simplement : merci. Mais surtout il les soutiendra dans la prière et invitera l'Église à les porter dans l'intercession.

C'EST AU CONSEIL PRESBYTÉRAL QUE À LA CONSTITUTION DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE CONFIE LE SOIN D'ORGANISER UN CULTE RÉSERVÉ À LA LOUANGE ET À LA RECONNAISSANCE DES MINISTÈRES LOCAUX. UN TEL MOMENT EST TOUJOURS UN TEMPS DE GRÂCE POUR UNE ÉGLISE LOCALE.

3. ÊTRE SOLIDAIRE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL PRESBYTÉRAL, PRÉPARER ET APPLIQUER LES DÉCISIONS DES SYNODES.

À l'image de la communauté locale dont il est issu, un conseil presbytéral est un lieu de débats où s'expriment des opinions variées, nuancées, et parfois opposées. Il importe qu'elles soient toutes entendues, défendues et respectées. Mais dans l'Église protestante unie, le conseil presbytéral promeut le principe original de la soumission mutuelle. Il refuse que se forment en son sein des groupes constituant une majorité et une minorité. Au terme d'une discussion ouverte et d'une écoute réciproque, chaque membre du conseil fait sienne la décision prise collégialement et la soutient sans ambiguïté devant la communauté locale.

Cette façon de fonctionner peut surprendre et il arrive qu'elle soit mal comprise jusque dans l'Église tant elle diffère de la vie associative courante et même des codes démocratiques. Elle requiert de l'humilité, une liberté intérieure qui autorise certains renoncements sans culpabilité et un esprit de solidarité sans faille.



Cette pratique concrète de l'amour fraternel, fondée sur l'Évangile, préserve l'unité paroissiale et participe au témoignage de toute l'Église dans la société humaine qui peine à s'accorder sur quelques valeurs indispensables au vivre ensemble.

Mais la soumission mutuelle vécue pleinement dans un conseil presbytéral s'élargit encore dans la dimension synodale. Elle est au cœur du régime presbytérien-synodal sur lequel s'organise l'Église protestante unie de France. Par le biais de ses délégués aux synodes régional et national, le conseil presbytéral prend part au gouvernement de l'Église, il est impliqué dans ses décisions, concerné par ses engagements et solidaire des instances qu'elle se donne. ■

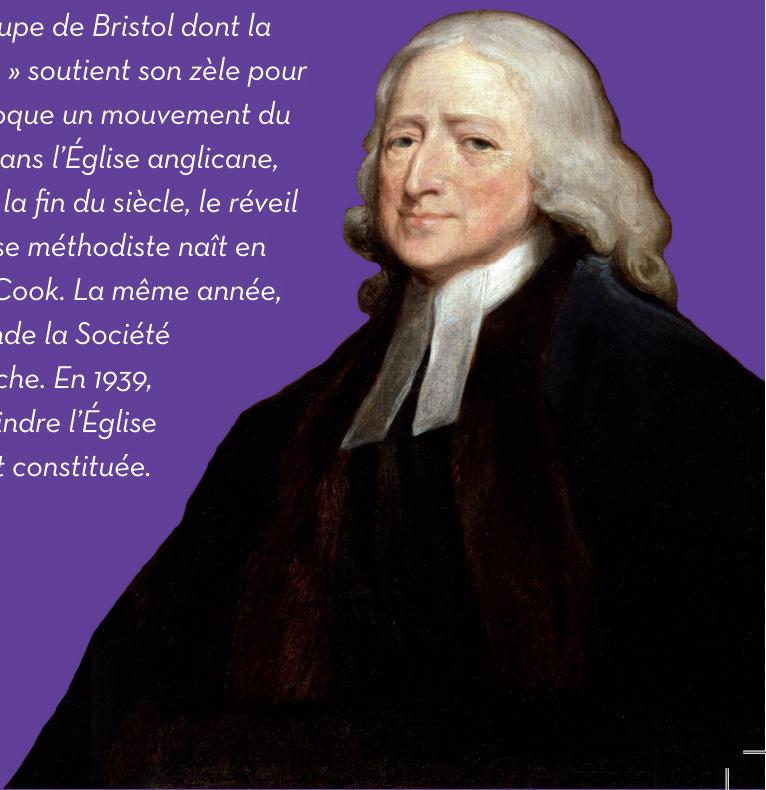
AINSI, LE CONSEIL PRESBYTÉRAL INSCRIT L'ÉGLISE LOCALE DONT IL EST RESPONSABLE, DANS L'ÉGLISE UNIVERSELLE QUI ŒUVRE POUR QU'UNE MULTITUDE D'HOMMES ET DE FEMMES RENCONTRENT JÉSUS-CHRIST, ET C'EST TOUTE LA GRANDEUR DE SON MINISTÈRE QUE LUI RAPPELLE LA LITURGIE DE RECONNAISSANCE.

GILLES PIVOT EST PASTEUR, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CORSE-CÔTE D'AZUR.

JOHN WESLEY

(1703-1791)

Issu d'une famille anglicane puritaine, Wesley devient pasteur de l'Église d'Angleterre en 1728. Ne s'estimant spirituellement pas à la hauteur de sa tâche, il crée un Holy Club parmi les étudiants d'Oxford puis fait un séjour missionnaire en Amérique. Ces deux expériences ravivent encore son sentiment d'imperfection. Après s'être entretenu avec des moraves et découvert que la justification par la foi seule fondait la sanctification qu'il recherchait, il se découvre converti au Christ, le 24 mai 1738. Un an plus tard, Wesley rejoint le groupe de Bristol dont la piété rigoureuse dite « méthodiste » soutient son zèle pour l'évangélisation populaire et provoque un mouvement du réveil dans tout le pays, d'abord dans l'Église anglicane, puis à l'aide d'une Église à part. À la fin du siècle, le réveil se propage en France où une Église méthodiste naît en 1852 sous la conduite de Charles Cook. La même année, son fils Jean-Paul, pédagogue, fonde la Société et le Journal des Écoles du dimanche. En 1939, l'Église méthodiste décide de rejoindre l'Église Réformée de France nouvellement constituée.





TÉMOIGNAGE : LE GOUVERNAIL

PHILIPPE SAUTTER

LE MINISTÈRE DE CONSEILLER PRESBYTÉRAL EST UN MINISTÈRE COLLÉGIAL, LE CONSEIL PRESBYTÉRAL DANS SON ENSEMBLE GOUVERNANT L'ÉGLISE LOCALE, SOUS L'AUTORITÉ DU SYNODE RÉGIONAL.

Gouverner s'entend au sens du gouvernail, qui permet de tenir le cap, d'aller dans une direction bien définie, en définitive de savoir où l'on va : c'est parfois plus facile à dire qu'à faire ! En effet, tenir la barre à plusieurs n'est pas aisé, et même si l'on peut imaginer deux matelots s'arcubtant sur la roue pour gouverner un vaisseau dans la tempête, ils ne font que tenir un cap fixé par le commandant. Au conseil, nous devons à la fois fixer le cap et tenir ce cap. Notre Commandant nous parle, certes, mais pas toujours de manière audible, ou alors il n'est pas compris de la même manière par tous les barreurs...

Fixer le cap c'est décliner chez nous, avec notre histoire, notre sociologie, nos forces

et nos faiblesses, la mission de l'Église : témoigner de l'Évangile aujourd'hui au niveau local, cela veut dire quoi ? Quel projet de vie ? Nous n'avons pas réussi à l'écrire à Grenoble, par contre nous avons détaillé le fonctionnement de notre grosse paroisse et rédigé le cahier des charges des quatre postes pastoraux.

Tenir le cap, c'est, semaine après semaine porter la vie matérielle et spirituelle de l'Église locale en accompagnant le ministère des pasteurs : la mission est aussi vaste que l'océan, c'est ce qui fait son charme. Pêle-mêle : que fait-on avec le SDF qui a élu domicile devant la porte des locaux de paroisse ?



Que fait-on de la trésorerie positive en fin d'année ? (Mais oui cela arrive !) Quel thème pour la journée de paroisse ? Qui choisir comme catéchètes ? Fait-on appel à un jeune allemand pour une « année diaconale » ? Accepte-t-on l'offre d'achat d'un presbytère (habité) par un promoteur immobilier ?

Prendre ces décisions, et bien d'autres, dans la collégialité, c'est possible quand le conseil presbytéral est un lieu d'Église, où se vit la communion dans le respect, l'amitié et la responsabilité, avec parfois quelques franchises rigolades...

PHILIPPE SAUTTER EST PRÉSIDENT DU CONSEIL PRESBYTÉRAL DE GRENOBLE.



DISCERNER DES MINISTÈRES DANS LA PAROISSE

COMMENT SAVOIR OÙ
EST NOTRE PLACE, NOTRE
VOCATION ? ET COMMENT
AIDER D'AUTRES À TROUVER
LEUR PLACE, LEUR MINISTÈRE ?
EN SOMME, COMMENT BIEN
EXERCER LE DISCERNEMENT ?
D'ABORD, QUELQUES PRINCIPES :

1. C'est Dieu qui appelle

L'erreur serait de penser qu'on choisit son service, son action, son ministère, son engagement dans l'Église, mais nous ne sommes pas au supermarché ! « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, c'est moi qui vous ai choisis et institués... » dit Jésus (Jean 15,16). C'est donc Dieu qui choisit, décide et appelle ceux dont il a besoin.

2. Tout métier est vocation

Il n'y a pas que dans l'Église où l'on peut être utile à Dieu ! Notre vocation n'est pas de nous retirer du monde, mais de servir les autres là où Dieu nous place avec les moyens qu'il nous donne.

« Quand Dieu donne, il donne toujours pour d'autres » (Calvin).

3. Le discernement est indispensable pour le bon exercice d'un ministère dans l'Église

Celui que Dieu appelle n'est pas nécessairement celui à qui on pense tout de suite ! C'est là où le conseil presbytéral joue un rôle important pour discerner et encourager toutes formes de ministères (formellement reconnus ou non) dans l'Église locale, mais toujours dans la prière et l'écoute.

POUR DISCERNER UN
MINISTÈRE, ON PEUT FAIRE
APPEL À QUATRE CRITÈRES :

1. L'utilité

Quels sont les besoins de la paroisse auxquels ce ministère veut répondre ? Comment est-ce qu'il s'articule avec le projet de l'Église ? Quel lien avec l'annonce de

l'Évangile ? Il est important de commencer par cette question même si l'on cherche simplement à « trouver » quelqu'un pour prolonger un ministère déjà existant (par exemple un moniteur de l'école biblique, ou un musicien pour contribuer à l'animation du culte), précisément parce que cette question permet de clarifier la pertinence du ministère concerné. Qui sait, c'est peut-être le moment de faire autrement, ou de lancer quelque chose de nouveau.

2 • La capacité

Tout le monde n'est pas apte à exercer tout ministère ! Plusieurs facteurs entreront en jeu : la formation (théologique ou pratique), la maturité spirituelle, les compétences objectives, la disponibilité, la capacité à entrer dans le projet global (plutôt que d'en faire une affaire personnelle). Le Nouveau Testament encourage l'exercice des « dons de la grâce » donnés par le Saint Esprit « pour l'utilité commune » (1 Cor 12,4-7).

3 • Le désir

L'envie subjective n'est pas une mauvaise chose - il y a bien une part de plaisir dans la vocation ! Il peut s'agir du désir du conseil d'appeler un tel à exercer un ministère local, ou du désir d'un autre

d'offrir librement ses services, son temps. Dans les deux cas, l'objectif est que les désirs se rencontrent ! Du côté du conseil, on prendra le temps d'expliquer le projet à la personne pressentie, ce qui permettra un retour initial. Mais on donnera surtout du temps à la personne pour réfléchir, pour prier, car ce désir est personnel, c'est une question pour chacun.

4 • La reconnaissance des autres

Le discernement se fait toujours à deux niveaux : au niveau individuel et au niveau public. Si le premier niveau correspond à la vocation « intérieure » et relève de l'individu, le deuxième niveau correspond à la vocation « extérieure » et concerne directement le conseil presbytéral. Un indicateur utile pour le conseil peut être la reconnaissance informelle par ses pairs : est-ce que d'autres accordent naturellement à la personne une place dans un domaine précis ?

« Discerner » ne veut pas dire préférer certains par rapport à d'autres, et encore moins juger des personnes. Il s'agit plutôt d'aider chacun à trouver sa 'bonne place' dans la communauté pour le bien de tous !



COMMENT NE PAS DÉLÉGUER LES TÂCHES

DÉLÉGUER DES TÂCHES
EST PARFOIS SOURCE DE
FRUSTRATION ! VOILÀ
10 RAISONS POUR NE
JAMAIS DÉLÉGUER ET
AVOIR LA VIE FACILE !

J'ai été élu au conseil presbytéral, il faut maintenant tout assumer et tout maîtriser !

1 Je dois toujours être là avant tout le monde pour préparer les salles de réunion,

- 2 Je prépare le café, j'anime toutes les réunions, je fais tous les comptes rendus,
- 3 J'instruis tous les dossiers, je contrôle toutes les dépenses,
- 4 J'allume le chauffage avant le culte et je commande le fuel pour le temple,
- 5 Je participe à toutes les activités de l'Église et je suis le seul à pouvoir la représenter à l'extérieur.



Je refuse le risque de la délégation car :

- 6 les choses peuvent être faites différemment, or il ne faut pas que cela change,
- 7 Je ne sais pas si les autres ont les compétences, mais moi j'ai le souci de la qualité,
- 8 Je n'ai pas de temps à perdre à former les autres,
- 9 Les choses à faire ne se négocient pas,
- 10 Je ne veux pas de conflit, moi je sais ce que je veux comme résultat et s'ils m'ont élu c'est qu'ils comptent sur moi !

ET SI ON VIVAIT CELA AUTREMENT ? « AIME TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME » ET DONC :

- › L'Église est un lieu de partage, fais confiance !
- › Donne du sens, organise, explique, forme, responsabilise, aide à poser les problèmes,
- › Accepte le risque, coache, développe des espaces d'initiatives et de libertés
- › L'échec n'est pas une faute, c'est un incident, un accident,
- › La négociation est un art de vivre basé sur le respect de l'autre...

DÉLÈGUE ! CHACUN A BESOIN DES AUTRES ; LE PIED NE PEUT PAS TOUT FAIRE POUR LE CORPS ET IL A BESOIN DE L'ŒIL POUR ÉVITER L'EMBUCHE !



PARTIE 2

La vocation du conseil presbytéral

L'Église comme... bateau

Jésus monte dans la barque et ses disciples l'accompagnent. Tout à coup, une grande tempête se met à souffler sur le lac. Les vagues vont bientôt recouvrir la barque, et Jésus dort. Les disciples s'approchent de lui, ils le réveillent en disant : « Seigneur, sauvez-nous ! Nous allons mourir ! » Jésus leur dit : « Pourquoi est-ce que vous avez peur ? Vous n'avez pas beaucoup de foi ! » Alors, il se lève, il menace le vent et l'eau, et tout devient très calme.

MATTHIEU 8,23-26

EXTRAITS DES LITURGIES DE RECONNAISSANCE ET D'INSTALLATION DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

LITURGIE RÉFORMÉE

Engagement du conseil

Officiant : Frères et sœurs, vous exercerez le ministère qui vous est confié en accord avec la foi de notre Église et selon les règles de sa vie commune.

Dans la soumission mutuelle, vous travaillerez fraternellement avec tous ceux qui ont part à l'œuvre du Seigneur.

Vous serez responsables de vos frères et sœurs. Vous les encouragerez par votre vie. Vous vous garderez de tout ce qui pourrait faire tomber les plus petits. Vous serez discrets dans vos propos.

Vous serez vigilants dans la prière, persévérandans l'écoute de la Parole, fidèles au repas du Seigneur, assidus aux assemblées de l'Église.

Vous poursuivrez votre formation spirituelle, théologique, humaine.

Ainsi, vous aurez à cœur de renouveler l'élan de votre ministère.

Est-ce bien là ce que vous voulez ?

Conseillers : Oui, nous le voulons

Officiant : Vous qui êtes appelés à former le conseil presbytéral de cette Église, vous porterez ensemble la responsabilité spirituelle et matérielle de la communauté.

Vous discernerez, reconnaîtrez et coordonnerez les ministères que Dieu donne à cette Église pour qu'elle grandisse dans l'amour et soit au sein du monde messagère de l'Évangile.

Vous serez solidaires des décisions que prendra votre conseil et vous préparerez et appliquerez les décisions des Synodes.

Est-ce bien là ce que vous voulez ?

Conseillers : Oui, nous le voulons. Jésus-Christ est Seigneur. Qu'il nous soit en aide.



Engagements solidaires de la communauté

Officiant (à l'assemblée) : Frères et sœurs, vous venez de recevoir les engagements des membres du conseil presbytéral.

Ensemble, nous sommes appelés à travailler pour Dieu. Nous prierons pour nos frères et nos sœurs et nous les soutiendrons.

Est-ce bien là ce que vous voulez ? Manifestez-le en vous levant et en vous engageant à haute voix :

Assemblée : Oui, nous le voulons. Jésus-Christ est Seigneur. Qu'il nous soit en aide.

Nous t'en prions, Dieu notre Père, par Jésus-Christ, notre Seigneur, accorde et renouvelle ton Saint-Esprit à nos frères et à nos sœurs que nous recevons et établissons comme conseillers presbytéraux dans ton Église.

Donne à ce conseil d'accomplir humblement et fidèlement le service auquel tu l'appelles pour qu'il garde ton peuple dans la communion fraternelle, l'unité du corps du Christ et l'accomplissement de sa mission. Amen.

Accueil

Imposition des mains

Officiant : J'invite à s'approcher ceux qui vont imposer les mains.

(Les membres du conseil s'inclinent ou s'agenouillent. Les officiants étendent les mains. L'imposition des mains peut se faire sous la forme d'une bénédiction.)

Officiant : Église du Christ, réjouis-toi pour les ministères que le Seigneur te donne.

Et vous, membres du conseil presbytéral, vous n'êtes pas seuls.

Réjouissez-vous d'avoir part à l'annonce de l'Évangile.

Le Seigneur est fidèle !

LITURGIE LUTHÉRIENNE

Pasteur : Le conseil presbytéral partage avec le(s) pasteur(s) la responsabilité de la vie spirituelle et de la gestion matérielle d'une paroisse. Chacun des membres, individuellement, et le conseil, dans son ensemble, assurent ainsi au sein de l'Église un ministère auquel le Christ nous appelle, et pour lequel il veut vous bénir.

Engagements

Pasteur : Acceptez-vous cette responsabilité à laquelle vous avez été appelés ?

Conseillers : Oui. Je m'y engage. Jésus Christ est Seigneur, qu'il me soit en aide !

Pasteur (à l'assemblée) : Nous venons de recevoir ces frères et sœurs comme conseillers presbytéraux. Voulez-vous prier pour eux et travailler avec eux au service du Christ ?

Assemblée : Jésus Christ est Seigneur, qu'il nous soit en aide !

Prière et bénédictions

Pasteur (aux conseillers) : Nous vous assurons de notre affection et de notre prière pour que vous puissiez exercer votre ministère dans la joie, la reconnaissance et la paix.

Prions : Seigneur, notre Dieu, nous te rendons grâce pour ton fils Jésus-Christ, pour sa mort qui témoigne de son amour, pour sa résurrection qui nous libère et pour son entrée dans la gloire qui fonde notre espérance. Nous t'en prions, accorde et renouvelle le don du Saint-Esprit à ces frères et sœurs. Donne à notre conseil d'accomplir humblement et fidèlement le service auquel tu l'appelles. Amen.

Que Dieu tout-puissant et miséricordieux vous bénisse, le Père et le fils et le Saint-Esprit.

Assemblée : Amen.